

tion, mais de la plus vulgaire délicate-
tesse, aurait dû ici vous retenir.

Car, si ce n'est là qu'un cancan,
comme vous disiez, pourquoi ne l'avez-
vous pas méprisé?

Et si vous ne l'avez pas méprisé,
pourtant vous l'avez propagé, qu'en
avez-vous dit?

Je viens de nommer le P. Hyacin-
the. Tous les catholiques ont gémi de
sa chute. Vous, Monsieur, vous avez
triomphé, et, dès le premier jour, en-
fonçant pour ainsi dire dans l'abîme
celui que vos violences ont contribué
à y pousser, vous vous êtes écrié :
« C'est fini ! » « Fruit médiocre (1)... »
« Fruit gâté, et qui ne devait pas mû-
rir (2) ! » Et vous vous êtes glori-
fié comme d'une victoire (3). Vous
avez écrit ce mot honteux.

Citait-il d'autres traits ?
Vous avez bien osé représenter M.
de Montalembert comme un homme
qui porte les armes contre l'Eglise ;
qui conduit contre elle les armées en-
nemies, qui déchire le sein de sa mè-
re : Nous ne suivons pas, avec vous
dit, Coriolan chez les Volques !

Ainsi vous n'avez pu résister au
plaisir de dire à la fois deux atroces
injures, à lui, et à des catholiques qui
ont pu aller trop loin, se tromper mé-
me gravement, mais qui ne sont pas
pour cela des Volques dans l'Eglise.

Vous avez fait, il est vrai, l'hom-
me catholique traité de la sorte par
vous et dénoncé aux suspicions de
tous ceux qui vous lisent, la grâce
d'ajouter que l'homme qui a dit :
« L'Eglise, c'est une mère », ne mour-
ra pas en révolte. Vraiment ! vous êtes
généreux.

Non, il n'y a ni Volque, ni Corio-
lan. Mais il reste celui qui jappe
avec l'écriture : *Accusator Fratrum*.
Et comment oublier ici ce que vous
avez fait à Berryer.

La France entière, laissant de côté
devant la mort et la gloire toute ran-
cune de parti, se rencontrait, spectacle
admirable, dans un sentiment d'una-
nime admiration pour ce grand carac-
tère et ce grand talent ; une voix pour-
tant s'éleva pour insulter cette gloire
nationale, une seule : la vôtre.

Il n'était pas mort encore, il était
mourant que déjà vous outrageiez sa
tombe et versiez sur sa mémoire les
plus ingrates calomnies.

Vous outragez tout en lui, le carac-
tère, le talent, et jusqu'à l'honneur
chrétien.

« Il eût pu être un grand caractère,
disiez-vous ; mais chez lui « la doc-
trine, la conviction et l'amour man-
quaient ».

Lui, si constamment fidèle toute sa
vie à une cause impopulaire, il avait
contracté, selon vous, « beaucoup de
cet abaissement qu'exige le succès ».

Et son nom, vous l'avez dit, vous
de dire, « vaporem sentiente ».

« A la tribune et au barreau, il ne res-
terait rien ; c'est dit finit ».

Et dans ce moment-là même, la Bel-
gique et l'Angleterre, représentées à
ses funérailles, le glorifiaient aussi
haut que la France.

Et, pendant que M. Berryer faisait
cette admirable mort chrétienne que
le monde sait, vous outragez en lui
le chrétien même ; oubliait tout,
vous écriviez : « Parmi ses clients,
il n'y a pas compté l'Eglise de Jésus-
Christ. Il a failli à ce devoir, il a
manqué à cette honneur ».

Et pourquoi ? par le plus vil de tous
les sentiments, disiez-vous ; par peur !
« Il n'osa pas... » « L'homme poli-
tique est pur (4) ».

Et après de tels outrages, sur une
tombe, c'est vous qui écriviez de vous
même il y a quelques jours : « J'ai
la prétention d'avoir respecté tous ceux
qui devaient l'être (5) ».

Et de qui parlait donc le P. Laco-
daire, quand il disait :

« C'est à mes yeux un grand hon-
neur que d'obtenir la haine de tous
les hommes. J'espère bien qu'ils me traie-
ront sur leur claie avant que je
meure (6) ».

FELIX, *Evêque d'Orléans*.

(A CONTINUER.)

LE PAYS

MONTREAL, 15 DECEMBRE 1869

Correspondance parlementaire.

SEANCE DU 10 DECEMBRE.

La lettre de Mgr Dupanloup.

Nous appelons particulièrement l'at-
tention de nos lecteurs sur la conti-
nuation de la lettre de Sa Grandeur
l'évêque d'Orléans, qui se trouve sur
notre première page. Mgr Dupanloup
rappelle à M. Veillot la manière peu
charitable avec laquelle il a traité les
glorieux les plus purs, les hommes les
plus éminents de notre époque, dont
le catholicisme s'engourdit. La leçon
est sévère mais juste et bien qu'adres-
sée à une individualité remarquable,
à un polémiste de grand talent, elle
atteint toute une école dont le zèle
a fait scandale, et dont on commence
à sentir aujourd'hui l'imprudence et
le danger.

Les Colonies anglaises et leurs
délégues.

La Conférence des délégués des co-
lonies a déjà jusqu'à un des membres
à même de dire qu'il n'avait lu
une lettre de Lord Granville, dans
laquelle cet homme d'Etat se pronon-
çait en faveur de l'indépendance des
possessions.

Cette déclaration, comme on peut
croire a produit un certain effet.

L'International, journal publié à

(1) Ibid., 28 septembre 1869.

(2) Ibid., 28 septembre 1869.

(3) Ibid., 28 septembre 1869.

(4) Ibid., 6 octobre 1869.

(5) Ibid., 21 octobre 1869.

(6) Le P. Lacordaire, par M. de Montalembert.

Londres, dans un article que nous re-
produisons, représente la situation
des esprits, celle de cette importante
question, ainsi que l'avenir qu'on lui
réserve.

La conférence des représentants
des colonies anglaises, dit le jour-
nal londonien, n'est que la pre-
mière d'une série de réunions sembla-
bles, où se discuteront les prélimi-
nares de la grande question de l'avenir
des possessions britanniques, sur la-
quelle les délégués se proposent au
mois de février prochain, de délibérer
définitivement en assemblée générale.
D'ici là, ces réunions serviront à les
éclairer eux-mêmes, en même temps
qu'elles éclaireront l'esprit public en
Angleterre sur le mauvais état de la
situation présente et sur la meilleure
voie à suivre pour y porter remède.

Il n'est pas trop tôt qu'ils se met-
tent à l'œuvre, tant dans le propre
intérêt des colonies que dans celui de
l'Angleterre même. La politique du
gouvernement que lord Granville af-
firme être le résultat d'un examen
approfondi de toutes les circonstances
qui se rattachent à la question, tend
évidemment, d'une façon quelconque,
à désunir les colonies et la mère-patrie.

C'est du moins ainsi que cette politi-
que est généralement interprétée ici
et dans tout l'empire colonial de la
Grande-Bretagne. En effet, n'a-t-il
pas été officiellement déclaré que la
manière la plus péremptoire que les
colonies, même en présence d'un gran-
d réel et pressant danger qu'elles
n'auraient même pas provoqué, mais
qui naîtrait d'erreurs dont l'adminis-
tration centrale de Londres serait
seule responsable—ne devrait pas
compter sur l'Angleterre pour leur
débarras, attendu que tout secours
soit en hommes, soit en argent, leur
serait à l'avenir refusé ? N'a-t-il pas
auss été donné à comprendre que
l'Angleterre ne tient à remplir, dans
les différends qui pourraient surgir
entre les colonies et leurs ennemis, d'autre
rôle que celui de médiatrice, de puis-
sance neutre, sympathisant tantôt avec
les uns, tantôt avec les autres, sans
considération aucune pour les liens
du sang et oubliant l'intimité de ses
relations passées avec ses possessions
d'outre-mer.

Voilà donc les vues, ou à peu près,
du gouvernement actuel, telles qu'elles
ressortent du moins des déclarations
et des dépêches du comte de
Granville, mais malgré l'assurance du
noble lord qu'elles sont partagées par
la majorité du Parlement, nous nous
permettons de douter, du fait jusqu'à
preuve du contraire. La Chambre des
Communes n'a pas encore été saisie
de cette affaire, et elle n'a jamais, que
nous sachions, émis une opinion qui
pût justifier le contenu des messages
officiels dernièrement adressés au
gouvernement colonial de la Nou-
velle-Zélande. Prenant, toutefois, les
choses au pire et admettant qu'une
forte partie de la grande majorité par-
lementaire dont dispose le cabinet lui
reste fidèle en cette occasion, il y a
encore des représentants de la rai-
son, la nation elle-même, presque
exclusivement représentée en cette
occasion par les fabricants et les agri-
culteurs, les ouvriers des villes et les
cultivateurs des champs. Ceux-ci com-
prennent que ce sont non-seulement
les intérêts matériels, mais souvent
l'existence même de leurs enfants, qui
seront sacrifiés à une politique égoïste
et ils se lèveront en masse contre la
péripétie de leur ruine. Jusqu'ici
nous n'avons entendu parler d'aucune
réunion publique en faveur de la sé-
paration projetée, tandis que nous
avons eu à signaler la première de
celles dont le gouvernement devra
nécessairement étudier les résolutions
avant de s'engager dans une voie
où il pourrait bien se perdre.

Il ne faut pas croire que nous dé-
sirons qu'une colonie reste perpétuelle-
ment sous la protection d'un gouverne-
ment quelconque ; nous aimerions
au contraire à les voir affranchies de
toute tutelle, de toute restriction, afin
qu'elles puissent prendre, sans entra-
ver de dehors, le développement dont
elles sont susceptibles. Mais chaque
chose en son temps, et du jour où les
Canadiens ou les Australiens se sen-
tiraient capables de diriger eux-mêmes
leurs propres affaires, qu'ils deman-
dent ou qu'ils proclament leur indé-
pendance. En attendant, ils ont le
droit d'exiger et de compter sur le
concours efficace de la mère-patrie, et
ce droit est si naturel qu'il n'est ja-
mais, jusqu'à présent, venu à l'idée de
celui que ce soit de le mettre en doute.

De là cette apathie apparente du
peuple anglais depuis qu'il entend parler
d'une mesure tellement excentrique,
tellement utopique, qu'il ne l'a ja-
mais considérée comme sérieuse.

Que les délégués ne se découragent
donc pas en présence du calme dont
nous venons d'expliquer la cause, et
surtout qu'ils ne prennent point de
calme par l'indifférence. Leur de-
voir est de présenter les choses sous
leur véritable aspect, et de veiller à
complir, l'Angleterre saura faire le
sien, en dépit même d'une majorité
parlementaire.

Conseil-de-Ville.

La première assemblée trimestrielle du Con-
seil-de-Ville a eu lieu, lundi soir, sous la
présidence de Son Honneur le Maire.

PÉTITIONS.

Des dames directrices de l'Asile Nazareth,
demandant d'être exemptées du paiement
de certains impôts, pour compenser des dommages
soufferts.

Des propriétaires de la rue St. Elizabeth, con-
tre l'érection de certains ateliers dans cette
rue.

De quelques citoyens, demandant d'avoir des
lignes au-delà de la rue St. Dominique.

De Michel Patrie Guy, demandant une
indemnité pour la construction d'un mur
de l'Ecole M. H. à la rue St. Joseph.

PROTETS.

De la part des syndics de l'Eglise St. George,
se plaignant de changements projetés dans le
niveau de la rue St. François-Xavier.

De Michel Patrie Guy, se plaignant de ce
que la Corporation occupe un lot de terre fa-
isant face à la rue St. Joseph.

MAIRE SUPPLÉANT.

Sur motion de l'échevin David, secondé par

le Conseiller Christie, le Conseiller Wilson est
nommé maire-suppléant pour le prochain tri-
mestre.

REVUEURS.

Proposé par l'échevin Rodden, secondé par
l'échevin David, que les Messieurs suivants
composent le bureau des reviseurs pour l'an-
née courante :—l'échevin Alexander, les Con-
seillers St. Charles, G. W. Stephens, Simard et
Jordan.—Adopté.

CASERNS.

L'échevin David propose que le comité des
chemins soumette au gouvernement impérial
la question de savoir s'il ne serait pas à propos
de changer le site des casernes, et que ce co-
mité fasse rapport.—Adopté.

RAPPORTS.

Des comités de l'eau et des finances, deman-
dant une somme de \$7,677 pour payer certains
travaux de l'aqueduc sur la rue D'Orchestrer.

Proposé par l'échevin Rodden, que ce rap-
port soit adopté.

Le conseiller G. W. Stephens propose en
amendement que tous les deniers sans quelcon-
s s'élevant à \$3,300 soient retranchés du
rapport.

Cette motion est renvoyée, et le rapport est
adopté.

Rapport du comité des finances, recomman-
dant qu'on accorde la somme de \$139.80 au
Revd. M. Villeneuve pour l'indemnité de ses
dépenses encourues pour le transport aux Etats-
Unis de certains émigrants pauvres et malades.

L'échevin Rodden présente un rapport du
comité des finances déclarant que la construction
du chemin à lisses du nord de Montréal, et de
vair encourager cette entreprise.

A la suite de quoi il est adopté une pétition
de plusieurs citoyens de cette ville, exposant
les avantages qu'il y aurait pour la ville à
placer le terminus du chemin près du car-
refour.

Rapport du comité de police, recommandant
qu'une pétition soit envoyée aux divers bran-
ches de la législature locale lui demandant que
la ville de Montréal ne soit pas soumise aux
dispositions du bill de police.

Rapport du comité de l'eau à propos des
améliorations projetées à l'aqueduc.

Ce rapport est adopté.

JOURNAUX.

L'échevin David propose, secondé par le
conseiller Thomson, que tous les journaux, qui
reçoivent le patronage de la corporation, soient
priés de publier des rapports exacts et fidèles
des séances du Conseil.—Adopté.

ABATTOIRS.

En réponse à l'échevin David, le président
du comité des marchés, l'échevin Vais, dit
que son comité n'a pu se réunir, et n'est pas
encore prêt à faire un rapport sur la question
des abattoirs.

BILL DE POLICE.

Le maire dit qu'il a reçu de l'Hon. M. Chau-
veau une dépêche l'assurant que la cité de
Montréal ne serait pas soumise aux disposi-
tions du bill de police.

Le conseiller Simard propose, secondé par
le conseiller McShane, qu'une députation com-
posée de tous les membres du Conseil, de l'échevin
Bernard, et du conseiller Wilson, soit chargée
de se rendre à Québec pour surveiller les inté-
rêts de la cité sur cette question du bill de po-
lice.

L'échevin Bernard parle contre le bill,
mais il ne pense pas qu'il soit nécessaire de
nommer une députation.

L'échevin Rodden parle dans le même sens
en appuyant surtout sur la promesse de
l'Hon. M. Chauveau.

L'échevin David propose en amendement à
la motion, que le premier ministre de la Pro-
vince de Québec, avant d'arriver, que Montréal
soit exemptée de l'opération du bill de po-
lice, le conseil ne juge pas à propos d'envoyer
une députation au siège du gouvernement.

Une motion d'ajournement est adoptée.

Correspondance.

GRAND AVANTAGE POUR TOUTES LES
CLASSES DE LA SOCIÉTÉ.

Messieurs,

Je suis à fonder une société mutuelle
de construction qui aura pour
but de procurer des propriétés à ceux
qui ne pourraient jamais en acheter
autrement.

Le rêve de toute personne est bien
de devenir propriétaire, mais il n'est
pas toujours facile, et il est même sou-
vent très difficile d'y parvenir sans
une économie bien ordonnée. Il faut
donc trouver à l'artisan les moyens
de se procurer un bien qui lui appar-
tienne sans que cela lui coûte beau-
coup plus que le loyer qu'il paie ou
paierait toute sa vie sans jamais de-
venir propriétaire ; c'est le but de la pré-
sente société, ou, par la réunion de
sommes de deniers minimes en elles-
mêmes, l'on parvient à former un ca-
pital considérable, qui est prêt au son-
scripteur, qui le rembourse dans des
termes faciles et sans intérêt.

Dans la présente société, le nombre
de souscripteurs sera limité. Les parts
seront de deux cents piastres. Aucun
membre ne pourra avoir moins que
cinq parts ou plus de dix parts sur
chaque numéro, mais un membre
pourra avoir plusieurs numéros. Les
contributions seront de cinq cents
par part payable hebdomadairement.

Ainsi les membres de cette société
paieront un écu par semaine par ac-
tion de deux mille piastres. Chaque
fois que les ressources de la caisse le
permettront, on tire au sort et le pos-
sesseur du numéro gagnant reçoit de
la société le montant de ses parts, avec
lequel une maison est achetée par la
société pour le profit de l'heureux
souscripteur qui rembourse la somme
avancée par paiements égaux pendant
l'espace de dix ans, à laquelle époque
le souscripteur se trouve propriétaire
en ayant remboursé à la société l'ar-
gent avancé par somme de \$200 par
année, sans intérêt. Il y a un grand
avantage dans la présente société,
c'est que vous remettez votre approp-
riation en la remboursant en 120
paiements égaux sans intérêt ; ainsi
pour une appropriation de \$2,000
vous remettez \$16-20 par mois, for-
mant \$200 par année.

Dans les autres sociétés pour une
somme de \$200 que vous auriez em-
pruntée, vous seriez tenu de payer \$30
par mois pendant dix ans, formant un
surplus de \$160 par année ou \$1,600
pour les dix ans ; et de plus ces socié-
tés ne prêteront ces sommes que s'y
a un surplus pour la garantie de
leur hypothèque ; car sur une propriété
qui sera estimée \$2,000, ils ne prê-
teront que \$1,200, tandis que la pré-
sente société achètera la propriété de
deux mille piastres et la transmettra
au souscripteur qui aura eu le bon-
heur d'avoir un numéro gagnant.

Les souscriptions de cinq cents
par parts seront remises aux souscrip-

teurs lors de la dissolution de la pré-
sente société avec tous les profits.

Pour les plus amples informations,
venillez-vous adresser à moi et je
pourrai vous donner plus longs dé-
tails, et aussi vous soumettre les ré-
glements qui devront régir la présen-
te société.

Je suis votre très-humble serviteur,
L. BÉDARD, Notaire.

Bureau : No. 101 Petite rue St. Jac-
ques.
Demeure : No. 391 rue Ste. Cathé-
rine, 2me porte de la rue Jacques Car-
rière.

CORRESPONDANCE.

Monsieur le Rédacteur.

Avec votre assentiment je me permets d'an-
noncer dans les colonnes de votre journal, la
nomination, le douze octobre, de Monsieur B.
Piché, maire, comme marguillier de l'église et
fabrique de la paroisse du Saint-Aurèle-Recollet.
L'échevin Rodden présente un rapport du
comité des finances déclarant que la construction
du chemin à lisses du nord de Montréal, et de
vair encourager cette entreprise.

A la suite de quoi il est adopté une pétition
de plusieurs citoyens de cette ville, exposant
les avantages qu'il y aurait pour la ville à
placer le terminus du chemin près du car-
refour.

Rapport du comité de police, recommandant
qu'une pétition soit envoyée aux divers bran-
ches de la législature locale lui demandant que
la ville de Montréal ne soit pas soumise aux
dispositions du bill de police.

Rapport du comité de l'eau à propos des
améliorations projetées à l'aqueduc.

Ce rapport est adopté.

JOURNAUX.

L'échevin David propose, secondé par le
conseiller Thomson, que tous les journaux, qui
reçoivent le patronage de la corporation, soient
priés de publier des rapports exacts et fidèles
des séances du Conseil.—Adopté.

ABATTOIRS.

En réponse à l'échevin David, le président
du comité des marchés, l'échevin Vais, dit
que son comité n'a pu se réunir, et n'est pas
encore prêt à faire un rapport sur la question
des abattoirs.

BILL DE POLICE.

Le maire dit qu'il a reçu de l'Hon. M. Chau-
veau une dépêche l'assurant que la cité de
Montréal ne serait pas soumise aux disposi-
tions du bill de police.

Le conseiller Simard propose, secondé par
le conseiller McShane, qu'une députation com-
posée de tous les membres du Conseil, de l'échevin
Bernard, et du conseiller Wilson, soit chargée
de se rendre à Québec pour surveiller les inté-
rêts de la cité sur cette question du bill de po-
lice.

L'échevin Bernard parle contre le bill,
mais il ne pense pas qu'il soit nécessaire de
nommer une députation.

L'échevin Rodden parle dans le même sens
en appuyant surtout sur la promesse de
l'Hon. M. Chauveau.

L'échevin David propose en amendement à
la motion, que le premier ministre de la Pro-
vince de Québec, avant d'arriver, que Montréal
soit exemptée de l'opération du bill de po-
lice, le conseil ne juge pas à propos d'envoyer
une députation au siège du gouvernement.

Cette motion est renvoyée, et le rapport est
adopté.

Rapport du comité des finances, recomman-
dant qu'on accorde la somme de \$139.80 au
Revd. M. Villeneuve pour l'indemnité de ses
dépenses encourues pour le transport aux Etats-
Unis de certains émigrants pauvres et malades.

L'échevin Rodden présente un rapport du
comité des finances déclarant que la construction
du chemin à lisses du nord de Montréal, et de
vair encourager cette entreprise.

A la suite de quoi il est adopté une pétition
de plusieurs citoyens de cette ville, exposant
les avantages qu'il y aurait pour la ville à
placer le terminus du chemin près du car-
refour.

Rapport du comité de police, recommandant
qu'une pétition soit envoyée aux divers bran-
ches de la législature locale lui demandant que
la ville de Montréal ne soit pas soumise aux
dispositions du bill de police.

Rapport du comité de l'eau à propos des
améliorations projetées à l'aqueduc.

Ce rapport est adopté.

JOURNAUX.

L'échevin David propose, secondé par le
conseiller Thomson, que tous les journaux, qui
reçoivent le patronage de la corporation, soient
priés de publier des rapports exacts et fidèles
des séances du Conseil.—Adopté.

ABATTOIRS.

En réponse à l'échevin David, le président
du comité des marchés, l'échevin Vais, dit
que son comité n'a pu se réunir, et n'est pas
encore prêt à faire un rapport sur la question
des abattoirs.

BILL DE POLICE.

Le maire dit qu'il a reçu de l'Hon. M. Chau-
veau une dépêche l'assurant que la cité de
Montréal ne serait pas soumise aux disposi-
tions du bill de police.

Le conseiller Simard propose, secondé par
le conseiller McShane, qu'une députation com-
posée de tous les membres du Conseil, de l'échevin
Bernard, et du conseiller Wilson, soit chargée
de se rendre à Québec pour surveiller les inté-
rêts de la cité sur cette question du bill de po-
lice.

L'échevin Bernard parle contre le bill,
mais il ne pense pas qu'il soit nécessaire de
nommer une députation.

L'échevin Rodden parle dans le même sens
en appuyant surtout sur la promesse de
l'Hon. M. Chauveau.

L'échevin David propose en amendement à
la motion, que le premier ministre de la Pro-
vince de Québec, avant d'arriver, que Montréal
soit exemptée de l'opération du bill de po-
lice, le conseil ne juge pas à propos d'envoyer
une députation au siège du gouvernement.

Cette motion est renvoyée, et le rapport est
adopté.

Rapport du comité des finances, recomman-
dant qu'on accorde la somme de \$139.80 au
Revd. M. Villeneuve pour l'indemnité de ses
dépenses encourues pour le transport aux Etats-
Unis de certains émigrants pauvres et malades.

tre l'Eglise ;—Ainsi qu'il appert à la dite
lettre pastorale produite avec les présentes.

Que la dite lettre ne prononce en aucune
manière des peines religieuses ou canoniques
contre ceux qui appartiennent à la dite as-
sociation, qu'au contraire elle déclare qu'il
est temps pour ceux qui en font partie de se
soumettre au lois de l'Eglise, sans indiquer à
quelque loi de l'Eglise on prétendait qu'il ne
s'agissait pas de soumettre.

Que, pour témoigner de leur respect pour le
dit Evêque et de leur désir de suivre ses in-
structions pastorales dans les limites d'un juste
obéissance aussi bien que pour repousser tout
reproche fait aux membres du dit Institut de
garder dans leur bibliothèque des livres con-
traires à la morale, les membres du dit Insti-
tut auraient délégué auprès du dit Evêque plu-
sieurs d'entre eux à l'effet de lui remettre un
catalogue des livres de leur bibliothèque afin
qu'il put se convaincre qu'on n'avait trompé
ou induit en erreur les membres du dit Insti-
tut en indiquant ceux des livres y mentionnés
qu'il considérait comme immoraux ou dangereux.

Que cette députation se serait rendue au-
près du dit Evêque et lui aurait soumis et lais-
sé en main le dit catalogue durant l'espace de
six mois, après lequel la même députation se
serait de nouveau rendue auprès du dit Evê-
que pour en obtenir une réponse, et que le dit
catalogue aurait été remis par le dit Evêque
en personne

